

RESIDENCE D'ARTISTES

SPECTACLE VIVANT

(Théâtre et Danse)

SAINT-
CHAMOND

> Appel à candidatures

Date limite de dépôt : 23 août 2020

Résidences d'artistes 2021/2023

Programme de soutien de la Ville de Saint-Chamond à la création artistique, aux actions de sensibilisation des publics et aux projets spécifiques de l'éducation artistique et culturelle
Accueil de deux compagnies professionnelles théâtre et danse

1 – CONTEXTE

La ville de Saint-Chamond (42), capitale de la Vallée du Gier idéalement située aux portes du parc du Pilat entre Lyon et Saint-Etienne, au cœur d'un environnement naturel privilégié, offre les aménités d'une ville de plus de 35 000 habitants dans la convivialité d'un esprit village(s). En plein renouvellement et économiquement très dynamique, la Ville de Saint-Chamond mène une politique de résidence d'artistes pluridisciplinaires depuis 2018.

Les résidences d'artistes représentent depuis 3 ans, un soutien à la création dans une dynamique d'échanges qui reste cependant à développer et à encourager à l'échelle de la ville.

Les résidences sont à l'articulation d'une politique de création artistique et de démocratisation culturelle par la présence artistique qu'elles proposent.

La ville de Saint-Chamond souhaite renouveler son soutien à la création artistique, aux actions de sensibilisation des publics et aux projets spécifiques de l'éducation artistique et culturelle par l'accueil d'artistes dans le cadre d'une résidence de territoire pour la période 2021/2023.

2 – PUBLICS CONCERNÉS

Ces programmes de résidence s'adressent à des artistes professionnels dont le travail s'inscrit dans le champ des arts vivants, théâtre ou danse.

Pleinement impliquées dans la création, la diffusion et la formation, bénéficiant d'une bonne renommée, les équipes artistiques constituées en association doivent être solides dans leur organisation administrative, artistique et technique.

Les équipes doivent être situées dans une proximité géographique permettant un investissement satisfaisant sur le territoire local.

3 – DESCRIPTIF DU PROJET

Ce programme de résidences artistiques, initié en 2018 vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire, afin de toucher le public le plus large possible. Ces résidences ont pour objectif de favoriser un égal accès pour tous à la culture.

A l'échelle du territoire, il s'agit de contribuer au développement culturel et artistique (en lien au patrimoine, à la lecture publique, au cinéma..), en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative (publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives).

Ce projet de résidence d'artistes prévoit l'accueil de deux compagnies professionnelles sur la période 2021/2023 afin de :

- Favoriser l'ouverture interdisciplinaire ;
- Réaffirmer le rôle stratégique des résidences, notamment les actions hors les murs pour encourager la mobilité, la circulation et les croisements ;
- Développer des activités de création,
- Proposer des actions de sensibilisation des publics
- Mener des projets spécifiques d'éducation artistique et culturelle.

Les finalités attendues

Travailler avec une pluralité de partenaires, pour un véritable ancrage sur le territoire :

- Les différents services/pôles de la Ville (médiathèque, conservatoire, cinéma, archives, patrimoine, service jeunesse, spectacle vivant...) ;
Une action avec le conservatoire est à privilégier dans le cadre du classement de cet établissement, aujourd'hui spécialisé dans le seul enseignement musical.
- L'Éducation nationale et ses conseillers pédagogiques ;
- Le monde associatif, les écoles de théâtre... ;
- La population locale.

Travailler dans des lieux plus ou moins institutionnels avec une présence régulière pour toucher tous les publics :

- Les lieux culturels de la Ville (salles de spectacle, médiathèque, conservatoire, plein air...) ;
- Les différents sites de la ville ou de ses territoires voisins ;
- Des lieux atypiques, éloignés des propositions culturelles classiques (commerces, industrie, chez l'habitant, friches...).

Pour une rencontre avec des publics croisés, tout public et jeune public, dans une grande diversité d'âges et de provenances sociale ou géographique.

Mettre en place des propositions artistiques de qualité, multiples et visibles :

- Spectacles dans des formes plus ou moins légères (spectacle scénique, lecture publique et mise en voix, atelier théâtre improvisation, balade contée, restitution d'atelier, répétition publique, atelier d'écriture, exposition, médiation...);
- Ateliers de pratique artistique et de sensibilisation aux spectacles présentés ;
- Formations à destination du corps enseignant et des animateurs.

4 - CADRE DE LA RESIDENCE

Une convention triennale cadre sera mise en place accompagnée de conventions annuelles, fixant des objectifs clairs et différenciés, des moyens financiers dédiés ainsi qu'une thématique artistique et/ou sociétale.

La résidence d'une durée possible de trois ans (2021/2022/2023) avec le début de la résidence en janvier 2021 proposera :

- Une aide financière de la Ville de Saint-Chamond annuelle plafonnée à 13 600€, (le soutien apporté par la ville de Saint-Chamond n'excédera pas 80 % du coût total du projet)
- La mise à disposition de lieux de travail (principalement la salle Roger Planchon, mais aussi de la salle de l'Encrier) et de moyens techniques,
- La mise à disposition d'un appartement situé à 10 minutes du centre-ville de Saint-Chamond.

En outre, ce programme de résidence d'artistes prévoit :

- La valorisation des résidences par une communication renforcée et adaptée (accueil des équipes artistiques en résidence, présentation aux acteurs locaux, bonne visibilité du travail en cours, restitutions publiques...);
- Une mise en lien avec la saison culturelle de la Ville ;
- La présence artistique des compagnies aux lancements de saison ;
- La participation à certaines actions culturelles phares mises en place par la Ville ;
- La rencontre avec des équipes accueillies en résidence, facteur d'émulation et d'impact plus fort.

Les équipes artistiques doivent s'engager à effectuer toutes les déclarations légales et à assumer la rémunération de ses artistes. Elles devront par ailleurs solliciter les partenaires institutionnels. (DRAC, Région, Département, etc...)

Un comité de suivi associant l'ensemble des partenaires se réunira à minima 2 fois/an.

La production d'un bilan de résidence annuel sera obligatoire.

5 – CALENDRIER

Date limite de réception des propositions : 23 août 2020

Pré-sélection des projets : 30 septembre 2020

Rencontre des équipes artistiques présélectionnées : semaines 42 et 43

Choix définitif du projet artistique : fin octobre 2020

Première réunion de travail avec l'équipe du projet retenu : 1^{ère} semaine de décembre 2020

Début de la résidence : **Janvier 2021**

Comment répondre à cet appel à candidature :

Fournir, ***avant le 23 août 2020*** :

- Un dossier présentant la compagnie (statuts et fonctionnement de la structure, biographie, dossier de presse, dates de tournées passées et/ou à venir, extrait vidéo, coût des spectacles en diffusion classique, nombre d'artiste de la compagnie affecté à cette résidence...);
- Une note d'intention présentant :
 - * les motivations des équipes artistiques détaillées : projets de création, diffusion, sensibilisation, répétitions publiques, immersion dans les quartiers difficiles, travail avec des personnes en situation de handicap, intervention en milieu scolaire...
 - * le projet triannuel (titre du projet, actions et productions artistiques envisagées, thématiques de travail, actions EAC, partenariats, temporalité, cibles, besoins techniques...)
 - * une proposition de méthodologie de travail (rencontre avec les acteurs culturels, travail avec la Direction de l'Animation et de la Culture...);
- La fiche de renseignements complétée (modèle fourni)
- Les CV synthétiques des membres du projet
- Un budget prévisionnel du projet

A adresser ***par courrier postal*** à :

Direction de l'Animation et de la Culture

A l'attention d'Emmanuelle FOURNIER, Directrice de l'Animation et de la Culture

1 place de l'Hôtel Dieu

42400 Saint-Chamond

ou

fournier.emmanuelle@saint-chamond.fr et bonadei.laurence@saint-chamond.fr

La sélection des équipes artistiques répondant à l'ensemble des critères énoncés plus haut sera faite par un jury qui se réunira en octobre 2020.

Renseignements : Laurence BONA DEI - 04 77 31 04 41 / bonadei.laurence@saint-chamond.fr